

Programme de formation professionnelle en AIPRP – Institutions fédérales (PFPAIPRP – IF) Volet Intégration à l'emploi des analystes fédéraux – 1^{re} édition française 2019

CONDITIONS GÉNÉRALES ET MODALITÉS

VOTRE PARTICIPATION AU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN AIPRP REPRÉSENTE
UN APPUI TRÈS SIGNIFICATIF AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET
UN ATOUT PROFESSIONNEL DE PLUS POUR VOUS!

Condition d'admission

Pour être admis au Programme de formation professionnelle en AIPRP de l'AAPI, vous ne devez satisfaire qu'à une seule exigence : **être membre de l'AAPI.**

Informations générales

Diffusion en langue française - Automne 2019

Tous les cours ont une durée de 6 heures 30 minutes, débutent à 9 h et se terminent à 16 h 30. **Les cours sont donnés à Ottawa ou à Gatineau, en présence d'un professionnel en AIPRP.**

Frais d'inscription et matériel pédagogique

Les frais d'inscription sont indiqués sur le formulaire d'inscription. Documentation pédagogique incluse : lors de chaque cours, le participant recevra la documentation suivante : (1) instructions et déroulement; (2) cahier de cours; (3) un cahier d'exercices et de pratiques opérationnelles; (4) des lectures préalables s'il y a lieu; et (5) un questionnaire d'appréciation.

Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé

Conformément à l'article 8 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, les renseignements recueillis servent à la gestion de votre dossier et, comme tels, ne sont accessibles qu'au personnel de l'AAPI. Vous avez un droit d'accès et de rectification sur les renseignements contenus dans votre dossier, qui est conservé à la place d'affaires de l'AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec.

Politique d'annulation

Votre inscription est valide à la réception du formulaire

Le nombre de participants étant limité, nous vous invitons à vous inscrire le plus tôt possible, soit en remplissant le formulaire d'inscription électronique accessible dans le site Internet de l'AAPI ou en nous le transmettant par télécopieur, au 418 624-0738, et en l'acheminant ensuite avec votre chèque à l'ordre de **l'Association sur l'accès et la protection de l'information (AAPI)** à l'adresse suivante : Formation professionnelle AAPI, 750, côte de la Pente-Douce, bureau 205, Québec (Québec) G1N 2M1. **Nouveauté : Les frais d'inscription au Programme de formation professionnelle en AIPRP peuvent maintenant être acquittés par carte de crédit. Veuillez communiquer avec l'Association.**

Par ailleurs, l'AAPI se réserve le droit d'annuler un cours ou un module si elle juge le nombre de participants insuffisant.

Afin de préserver la qualité de l'enseignement et le respect de nos engagements envers les participants au Programme de formation professionnelle en AIPRP, l'AAPI a établi sa politique d'annulation en privilégiant le remplacement du participant aux conditions qui suivent :

Inscription au Programme | Remplacement du participant

Le remplacement d'un participant est accepté sans frais jusqu'au début du premier cours. Aucun remplacement n'est accepté une fois le programme régulier commencé.

Frais d'annulation en cas de non-remplacement

- Plus de 15 jours ouvrables avant le début du Programme : aucuns frais d'annulation.
- Entre 7 et 15 jours ouvrables avant le début du Programme : 50 % des frais d'inscription sont exigibles.
- Moins de 7 jours ouvrables avant le début du Programme : les frais d'inscription sont exigibles.